

Accueil Éducatif Matin et Soir (A.E.M.S.) Accueil de Loisirs Sans Hébergement mercredi (A.L.S.H.)

	REPRÉSENTANT LÉGAL 1 Se désigne comme payeur et destinataire des factures	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
NOM		
PRÉNOM		
DATE DE NAISSANCE	/...../.....	/...../.....
LIEU DE NAISSANCE	à dept	à dept
ADRESSE		
CODE POSTAL-VILLE	■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■
TÉL. DOMICILE	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
TÉL. PORTABLE	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
E-MAIL	@.....	@.....
PROFESSION		
NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR		
TÉL. TRAVAIL	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

En cas de garde alternée et partage des frais, chaque parent doit remplir 1 fiche d'inscription.

☐ Semaines paires

☐ Semaines impaires

Les tarifs sont fonction du quotient familial.

ALSH mercredi - Tarif journée ou demi-journée

AEMS - Tarif horaire

	TOURS	HORS-TOURS	TOURS	HORS-TOURS
8h-18h30 avec repas	entre 3,55 € et 16,50 €	entre 20,60 € et 33,55 €	entre 0,94 € et 1,45 €	entre 2,96 € et 3,49 €
8h-13h sans repas	entre 1,77 € et 7,85 €	entre 14,57 € et 20,65 €		
13h30-18h30 sans repas				

Un tarif spécifique pourra être appliqué pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I., (allergies alimentaires, diabète, ...) avec panier repas/goûter fourni par la famille.

Pour calculer le tarif :

☐ Je fournis une attestation CAF 37 récente et autorise la conservation des données me concernant.

☐ Je communique mon n° allocataire CAF 37

et autorise la consultation et la conservation des données me concernant.

☐ Si non allocataire CAF 37, je transmets mon dernier avis d'imposition et la fiche quotient familial complétée au guichet.

À défaut, le tarif maximum est appliqué.

DOSSIER À REMPLIR ET À REMETTRE À L'OPÉRATEUR

ASSOCIATION COURTELINE

92 rue du Sanitas - 37000 TOURS

02 47 61 18 86

courteline@courteline.fr

CACHET DE L'OPÉRATEUR

Pièces à remettre lors de l'inscription :

- ▶ Décharge de responsabilité,
- ▶ Fiche sanitaire (se munir du carnet de santé de l'enfant)

ÉTAT CIVIL DE L'ENFANT	1 ^{er} ENFANT	2 ^e ENFANT	3 ^e ENFANT
Nom(s)			
Prénom(s)			
Date(s) de naissance			
École(s) - Septembre 2022			
Classe(s) - Septembre 2022			
P.A.I. (allergies alimentaires, diabète,...) AEEH (reconnaissance handicap)	P.A.I. ☐ AEEH ☐	P.A.I. ☐ AEEH ☐	P.A.I. ☐ AEEH ☐

ACCUEIL ÉDUCATIF (A.E.M.S.) avant et après la classe			
Le matin ■ 7h30 - 8h30	☐ à partir du / /	☐ à partir du / /	☐ à partir du / /
Le soir ■ 16h30 - 18h30 <i>ou</i> ■ 17h30 - 18h30 (si fréquentation de l'étude surveillée)	☐ à partir du / /	☐ à partir du / /	☐ à partir du / /

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (A.L.S.H.) dans la limite des places disponibles		ALSH	
Mercredi avec repas de 8h à 18h30	☐ à partir du / /	☐ à partir du / /	☐ à partir du / /
Choix du menu	☐ mixte ☐ mixte sans porc ☐ végétarien	☐ mixte ☐ mixte sans porc ☐ végétarien	☐ mixte ☐ mixte sans porc ☐ végétarien
Mercredi sans repas de 8h à 13h <i>ou</i> de 13h30 à 18h30	☐ ☐ à partir du / /	☐ ☐ à partir du / /	☐ ☐ à partir du / /

⚠ Ces demandes ne sont pas prioritaires et ne pourront être prises en compte qu'à partir du 21/06 en fonction des places restant disponibles.

J'autorise ☐ OUI ☐ NON

la publication de l'image de mon (mes) enfant(s) prise dans le cadre des temps périscolaires ci-dessus désignés, sur les supports suivants notamment : journaux et brochures d'information associative ou municipale, site internet de la ville de Tours, reportages télévisés ayant pour objet la communication de la Ville de Tours et des services publics, dans le monde entier et pour la durée légale des droits.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et financier 2022-2023 et à le respecter.

Il est consultable et téléchargeable sur tours.fr

Je soussigné(e), responsable légal(e) de l'(des) enfant(s) à inscrire :

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, notamment **l'adresse de mon domicile**
- m'engage à signaler par écrit tout changement dans ces renseignements qui interviendrait au cours de l'année scolaire
- m'engage pour le compte de tout autre titulaire de l'autorité parentale.

TOURS, le

Signature obligatoire,